

## Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 11 août 2017

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### **Fipronil dans les œufs : l'Anses confirme l'absence de risque pour la santé humaine**

A la suite de la saisine des ministères en charge de l'alimentation, de la santé et de l'économie le 7 août dernier sur le risque pour la santé humaine lié à l'ingestion d'œufs ou de produits contaminés par le fipronil, l'agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) a rendu ses conclusions. **Il en ressort que le risque pour la santé humaine est très faible au vu des niveaux de fipronil constatés dans les œufs contaminés et au vu des habitudes françaises de consommation alimentaire.**

Bien que le risque pour la santé humaine soit écarté, les investigations, dans les élevages de volailles et dans les établissements producteurs d'ovoproduits, se poursuivent activement.

Aucune utilisation du produit à l'origine de la contamination, le DEGA 16, n'a été constatée dans les élevages de volaille enquêtés à ce jour. Pour rappel le DEGA 16 n'est pas autorisé sur le territoire national.

Les enquêtes de traçabilité en cours, tant en France qu'à l'étranger, ont permis d'identifier deux établissements, situés dans les départements de la Moselle et de la Vendée, ayant réceptionné des ovoproduits contaminés en provenance de Belgique. Ces établissements ont été immédiatement informés et les enquêtes de traçabilité ont été lancées. Par ailleurs, les établissements de fabrication d'ovoproduits ayant réceptionné des œufs contaminés sont toujours au nombre de cinq.

Enfin, deux centres d'emballage d'œufs (Nord et Somme), ont reçu des œufs de consommation contaminés des Pays-Bas et de la Belgique. Il est mis en évidence qu'un premier lot de 196 000 œufs en provenance de Belgique a été mis sur le marché entre le 16 avril et le 2 mai. Ces œufs ont aujourd'hui déjà été consommés, sans impact constaté sur la santé. Un deuxième lot, venant des Pays-Bas, portant le code 0 NL 43651-01 (environ 48000 œufs) mis en vente entre le 19 et le 28 juillet a également été identifié. Le distributeur, LEADER PRICE, a procédé au retrait des œufs encore en rayon dès qu'il a eu connaissance d'un risque de contamination. Les niveaux de contamination effectifs ne présentent pas de risque pour les consommateurs.

Face à ces nouveaux éléments, les autorités françaises ont décidé d'affiner les mesures de gestion sur le territoire national :

- une traçabilité aval systématique sera demandée aux entreprises sur l'ensemble des œufs provenant des élevages contaminés recensés en Belgique et aux Pays-Bas, soit 86 élevages d'après les listes fournies par les autorités de ces deux pays.
- cette traçabilité sera assurée à la fois sur les établissements d'ovoproduits et sur les établissements producteurs d'aliments à base d'œufs et d'ovoproduits.
- tous les produits contenant des œufs issus des élevages contaminés seront retirés du marché dans l'attente de résultats d'analyse. Ils seront remis sur le marché en cas de résultats favorables.

Ces mesures de gestion sont pleinement cohérentes avec les recommandations formulées par la Commission européenne.

Elles seront mises en œuvre en concertation étroite avec l'ensemble des ministères concernés et des acteurs de l'amont et de l'aval de la filière avicole.

Stéphane TRAVERT : « *Je souhaite exprimer mon soutien aux entreprises françaises qui sont victimes de pratiques frauduleuses. Je m'engage à poursuivre les investigations et à mettre à disposition des consommateurs toutes les informations disponibles* ».

---

Contacts presse

Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)